

## Salaires : des explications nécessaires !

Jusque là c'est simple...

Ce qui compte, en matière de rémunération, c'est la somme d'argent totale que nous gagnons chaque année. Appelée salaire en masse, nous pouvons facilement en contrôler l'évolution, d'une année sur l'autre, sur notre feuille d'impôt. Cette progression, quand elle existe, résulte à la fois de mesures individuelles (**échelons, grades, promotions : c'est le GVT**, Glissement/Vieillesse/Technicité) et d'une décision générale, la plupart du temps négociée. Il s'agit d'une **augmentation salariale générale en niveau** (exemple : 1 % au 1<sup>er</sup> juillet 2003).

Mais, l'individuel devient collectif et...

Mais, pour la négociation sur les salaires, la Banque considère que **les mesures individuelles** bénéficient à tous. Ainsi, quand 40 % des agents bénéficient de promotions, avec une augmentation de leurs seules rémunérations (exemple : 4,5 % sur 2003) **la DGRH impute ce pourcentage à l'ensemble de la masse salariale**, comme si nous en avions tous bénéficié.

L'augmentation compte pour deux ans !

Lors de l'ouverture des négociations de 2004, elle annonçait donc environ 2 % d'augmentation pour tous (c'est le lissage du GVT). 60 % des actifs et l'ensemble des retraités, qui n'ont eu aucune promotion en 2003, sont ainsi considérés comme **bénéficiaires d'une « enveloppe virtuelle » !**

Mais, **la manipulation ne s'arrête pas là**. Car la Banque y ajoute **le fameux effet-report**, qui lui permet de comptabiliser une hausse des salaires sur 2 ans : quand nous avons reçu, généreusement, une augmentation de 1 % en niveau l'année précédente, un savant tour de passe-passe permet de l'imputer, en partie, comme une hausse pour l'année en cours.

Les agents statutaires ont 13 mois de salaires (mois double en mars). La Banque divise le niveau en pourcentage obtenu l'année précédente par 13, puis le multiplie par un nombre qui est fonction de la date d'augmentation. **Nos collègues ADS subissent le même calcul**, même si leur 13<sup>ème</sup> mois est loin d'être complet, puisque la Banque n'a pas respecté la parole donnée.

Ainsi, nous avons reçu 1 % au 1<sup>er</sup> juillet 2003. **Lors de l'ouverture des négociations salariales de 2004, la DGRH annonce déjà une augmentation fictive des salaires de 0,54 %** cette année là (1 % / 13 X 7 mois, soit 6 mois du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin plus 1 mois en mars)... Cet artifice donne à chacun d'entre-nous un résultat tout aussi virtuel que le lissage GVT !

Il faut avoir la foi pour se contenter d'une hausse de salaire virtuelle !

L'impact de cet effet-report est d'autant plus fort que la date de l'augmentation des salaires est plus tardive dans l'année. 1 % au 1<sup>er</sup> décembre d'une année, c'est 0,92 % de report sur l'année suivante (1 % / 13 X 12 mois). A contrario, 1 % au 1<sup>er</sup> janvier n'entraîne aucun effet-report l'année suivante. **La signature CFTC-FO pour 1 % au 1<sup>er</sup> octobre 2004 représentait 0,77 % de report sur 2005**, retirant ainsi toute marge de manoeuvre pour les futures négociations salariales.

Trop « gavés » l'année précédente...

Il ne nous reste in fine que des miettes !

Pourquoi, pour qui, la DGRH annonce-t-elle, à tort, des pertes de salaires en 2005 ?

S'opposer : un risque calculé, pour contrer une minorité complaisante,

et obliger la Banque à revoir sa copie !

Tout cela mis bout à bout, la Banque lorsqu'elle ouvre les négociations salariales, annonce déjà que **nos salaires ont beaucoup (trop) progressé**, alors même qu'elle n'a encore rien lâché. Pour 2004, elle a considéré que nous avions déjà reçu environ 2,54 %. **Une pseudo augmentation** dont nous ne verrons jamais la couleur en espèces sonnantes et trébuchantes.

Bien sûr, parallèlement, chacun d'entre-nous peut analyser ce que représente la hausse des prix (indice INSEE, panier de la ménagère, timbres, transports, immobilier, etc.). Notre pouvoir d'achat ne cesse de s'éroder d'année en année, malgré nos revendications. Il fallait **mettre un coup d'arrêt à cette spirale infernale**, avec une décision difficile à prendre puisque seul le droit d'opposition nous était possible pour peser sur ces négociations.

Il est vrai que nous y avons aussi perdu le montant de l'enveloppe complémentaire. Mais, les mesures prévues étaient minimales pour les agents statutaires, une aumône pour les retraités et la Banque refusait, une fois de plus, de compléter le 13<sup>ème</sup> mois de nos collègues ADS. En ne respectant pas les engagements du Gouverneur TRICHET lors des accords sur la RTT, **la Banque ne s'oppose-t-elle pas au principe même des accords majoritaires ?**

Les nouvelles dispositions sur le droit d'opposition, dites FILLON, ont été mises en œuvre suite aux revendications des Confédérations et Unions syndicales. En effet, dans un contexte difficile au plan économique, les accords contractés entre le patronat et des organisations syndicales minoritaires ne pouvaient que **conduire à des régressions sociales** dans les entreprises.

**À la Banque, avec ce droit d'opposition nous avons perdu 0,23 % pour l'ensemble de l'année 2004** (les 1 % au 1<sup>er</sup> octobre 2004, valables pour 3/13<sup>ème</sup>). Cela représente environ 85 euros sur la rémunération annuelle moyenne du personnel statutaire, soit moins du quart de ce qu'annonce le communiqué de la DGRH. **Pourquoi travestir la vérité dans la communication patronale** au Personnel, qui plus est à la veille des élections sociales ? En effet, **pour 2005 nous n'avons encore rien négocié, donc rien perdu**, et il n'y aura cette fois pas d'effet-report pour nous pénaliser.

Nous n'avons plus aucune illusion sur les signatures précipitées de la CFTC ou de FO, qui sabotent les négociations et accompagnent le « toujours moins » de la Banque.

La position de l'amicale catégorielle, CGC, a toutefois de quoi surprendre : elle prétend défendre les jeunes cadres et leurs salaires trop faibles ; mais, elle signe des accords qui discriminent les emplois (cadres autonomes) et dont l'application manque de transparence (primes sur objectifs). **Que reproche-t-elle à nos revendications intersyndicales crédibles ?** Nous ne sommes plus arc-boutés sur un rattrapage du pouvoir d'achat, nous offrons une perspective pluriannuelle et proposons de mieux revaloriser les salaires d'embauche en majorant les 100 premiers points d'indice !

**Seule notre mobilisation permettra d'inverser la tendance.** Toujours avoir la plus faible revalorisation des salaires de toutes les administrations et entreprises publiques est intolérable. Avec le SNABF – Solidaires et l'intersyndicale, soutenons une démarche courageuse pour une amélioration de nos rémunérations. Refusons la collusion des responsables DGRH et des syndicalistes minoritaires qui font que, chaque année, les négociations salariales sont une véritable mascarade !